



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23714

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences dramatiques de l'absence de mesures effectives concernant la formation initiale des médecins généralistes. En effet, si le statut universitaire a récemment été voté pour les enseignants de médecine générale, il n'y a toujours aucun titulaire de la discipline, 18 mois après la création d'une option médecine générale au sein de la sous-section 53-01 du conseil national des universités et il semblerait que les premières nominations soient repoussées à 2009, contrairement à tous les engagements. L'enseignement et les fonctions universitaires sont assurés par "militantisme" et dévouement par des enseignants non titulaires : 130 à mi-temps, rémunérés moins de 40 % de la rémunération des titulaires pour un travail équivalent, pour plus de 6 000 internes du DES de médecine générale ; ils gèrent le cursus de ces internes dans un ratio de un équivalent temps plein pour 100 internes, ratio 10 fois inférieur à celui de toutes les autres disciplines. Seuls 3 postes équivalents temps plein, soit 8 créations de postes d'associés, ont été annoncés pour la rentrée prochaine contrairement aux promesses faites. Ces enseignants se sentent abandonnés et découragés. Cette situation est catastrophique et n'incite pas les étudiants à s'orienter vers la médecine générale. Il souhaiterait donc connaître ses intentions prochaines dans ce domaine.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante ; des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière, dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Dès 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré afin que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23714

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4345

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8652